



Loi Nome : après la fête, le Sénat

La FNME se bat pour porter le débat sur le projet de Nouvelle organisation du marché de l'électricité (Nome), qui est depuis le 27 septembre, entre les mains des sénateurs.

Avant de gagner les travées du Sénat, où elle est examinée en première lecture, depuis le 27 septembre, la loi Nome s'était invitée sur la fête de l'Humanité. À l'initiative de la FNME-CGT, un rassemblement/débat s'est déroulé samedi 11 septembre sur le Forum social, devant un public fourni, mais en l'absence de parlementaires UMP et de représentants du ministère de l'Énergie, pourtant conviés.

Une demi-surprise pour Daniel Paul, député communiste de Seine Maritime, pour qui « *Le texte (de loi) et le contexte se conjuguent pour ne pas inciter les responsables de la droite à être ici.* » Une droite qui, en matière d'énergie notamment, « *a décidé de faire franchir à notre pays une étape comme il n'avait jusqu'alors jamais franchi* », mettant à bas une entreprise de service public qui jouait « *Un rôle éminent dans le domaine social, de par ses*

tarifs régulés, parmi les plus bas d'Europe, et sa maîtrise publique. »

Une étape de plus vers la déréglementation alors même que l'on constate qu'en Europe, « *En matière d'énergie, de services postaux, de télécoms, de rail, tout se détériore.* » D'où la nécessité, pour la FNME, d'avertir et d'informer le plus largement possible sur les méfaits de ce projet de loi. « *Il faut que les citoyens s'emparent de ces questions* », précisent Marie-Claire Cailletaud et Marie-Christine Nadeau ⁽¹⁾, représentantes de la fédération.

Amendements à venir

Les sénateurs ont été les destinataires d'une lettre ouverte et vont examiner un projet de loi qui a fait l'objet de nombreux amendements. Parmi lesquels celui diligenté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) qui souhaite « *une attribution automatique du tarif social de l'électricité* », suite à une forte chute de ses bénéficiaires

[voir À la loupe]. Certains amendements visent à imposer aux fournisseurs de disposer de moyens de production suffisants pour couvrir la pointe de consommations de leurs clients. D'autres encore demandent, une fois de plus ⁽²⁾, à intégrer l'électricité hydraulique dans l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh)... Parmi les modifications apportées au texte, une prévoit que les raccordements au réseau des producteurs d'électricité d'origine renouvelable (éolien, photovoltaïque) soient pris en charge par... eRDF. Soit un milliard d'euros par an, au bas mot. Même le rapporteur du projet, Louis Poniowski, sénateur UMP, préférerait que « *ces branchements soient à la charge des investisseurs, pas d'eRDF.* » Un scandale de plus... ■ @

Christian Vallery

1) Respectivement responsable du pôle Politique industrielle et énergétique de la FNME et secrétaire CGT du CCE (Comité central d'entreprise) d'EDF.

2) Soit la privatisation à peine déguisée de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) qui avait échoué lors de l'examen à l'Assemblée nationale (*Energies Syndicales* daté de juin 2010).

À LA LOUPE

Les sénateurs interpellés

(Extrait de la lettre ouverte adressée aux sénateurs par la FNME-CGT à lire dans son intégralité sur : www.poursavoir.fr)

« Mesdames et Messieurs les sénateurs, nous en appelons à votre esprit républicain, citoyen et responsable. Ne votez pas cette loi: elle est injuste car elle détruit l'égalité d'accès à l'électricité et l'égalité entre les territoires. Elle privera la France des moyens financiers nécessaires au développement de nouvelles technologies, plus performantes, plus sûres et encore plus respectueuses de notre environnement. La modernité n'est pas de détruire mais de se tourner vers un monde meilleur. »

À l'heure où nous mettons sous presse, le débat est en cours au Sénat. Energies Syndicales reviendra sur le sujet le mois prochain.

Lire aussi l'Entretien avec M.-C. Nadeau en page 7 et les points d'étape de la discussion sur www.fnme-cgt.fr.